

Fraternité

Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports





# Note de cadrage au titre du projet sportif territorial (PST) en faveur des associations touchées par la crise

Fiche thématique: Fonds Territorial de Solidarité

Afin d'accompagner les associations sportives les plus touchées par la crise sanitaire liée à la Covid-19, l'Agence nationale du Sport a décidé de reconduire en 2021 un fonds territorial de solidarité.

Cette note vise à présenter les modalités de mise en œuvre du Fonds Territorial de Tolidarité en Martinique (I), et les modalités administratives communes de dépôt des dossiers de demandes de subventions (II).

#### I- Mise en œuvre du fonds territorial de solidarité

Ce fonds territorial de solidarité a pour objectif d'accompagner les associations sportives les plus touchées par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Ce fonds s'articule autour de 3 volets :

- les aides au fonctionnement pour les associations sportives locales en difficulté1 : problème de trésorerie (par exemple)...
- les aides à la relance de la pratique sportive et/ou à la reprise de licences : l'objectif à court terme consiste à relancer les activités sportives et à éviter des licenciements et/ou la disparition d'associations sportives. A moyen terme, il s'agit de renforcer le modèle économique des associations sportives et les inciter à développer leurs coopérations dans des dynamiques territoriales (diversification des ressources, évolution du modèle économique, partenariat...)
- les aides à l'organisation de stages « j'apprends à nager » : cette aide vise à soutenir l'organisation de stages d'apprentissage « j'apprends à nager ». Pour les conditions, se référer à la fiche thématique « JAN-AA »

## II- <u>Les modalités administratives communes du dépôt des demandes de</u> subventions

Le seuil d'aide financière s'élève, à titre exceptionnel pour les actions financées au titre de ce fonds, à 1 000 €, et ce, quel que soit le territoire concerné.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il est rappelé que les associations sportives en difficulté peuvent bénéficier d'aides relevant d'autres services ministériels. Une synthèse des mesures d'aides pour le champ de l'économie sociale et solidaire est disponible à l'adresse suivante : <a href="https://www.economie.gouv.fr/mesures-soutien-structures-ess">https://www.economie.gouv.fr/mesures-soutien-structures-ess</a>

### Les structures éligibles :

- 1 Les clubs et associations sportives :
  - les associations affiliées à des fédérations sportives ou groupements sportifs agrées par l'Etat ;
  - les associations scolaires et universitaires, à condition que les actions présentées ne s'inscrivent pas dans les horaires officiels d'enseignement ;
  - les associations encadrant des sports de culture régionale ;
  - Les associations qui concourent au développement ou à la promotion du sport et des activités sportives, sans que la pratique sportive elle-même figure dans leur objet, agréées par le préfet, en application de l'article R121-2 du code du sport.
- 2 Les ligues ou comités régionaux des fédérations sportives ;
- 3 - Le comité territorial olympique et sportif (CTOSMa));
- 4 Les groupements d'employeurs (GE), intervenant au bénéfice des associations sportives agréées ;
- 5 Les associations supports des « centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) », pour les actions conduites en faveur des associations sportives ;
- 6 Les associations locales œuvrant dans le domaine de la santé et les associations supports des centres médico-sportifs (CMS);

### Dépôt des dossiers de demandes de subvention

Chaque structure devra déposer leur demande de subvention via « le compte asso » : <a href="https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login">https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login</a>

1. Sélectionner le code de la fiche subvention pour la Martinique:

DRAJES Martinique	166
-------------------	-----

- 2. Puis sélectionner le « sous-dispositif » : Fonds territorial de solidarité
- 3. Puis lors de votre saisie du projet, sélectionner les intitulés ci-dessous :
  - Nature de l'aide : Fonds de solidarité
  - Modalité de l'aide (au choix):
    - o Aides aux structures en difficulté ou
    - O Aide à la relance de la pratique sportive ou
    - o **J'apprends à nager** ou
    - o 2S2C, Vacances apprenantes, quartiers d'été, séjours sportifs
  - Objectif opérationnel : choisir dans la liste de sélection
  - Modalité ou dispositif : choisir dans la liste de sélection